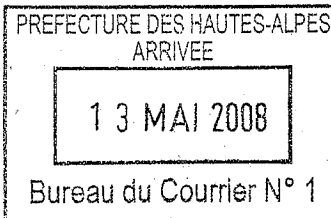


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la Communauté de Communes des deux Buëch**

Séance du : 5 mai 2008

Convocation du : 28 avril 2008



**Objet : Déchets recyclables. Convention DEEE.**

L'an deux mille huit, le cinq mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Châteauneuf d'Oze, sous la présidence de Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : Mme Monique BARTHELEMY

**Etaient présents** : R Fournel, M. Barthélemy, R Uzès, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mesclé, G. Lesbros, J-M Bermond, R Basset, M. Barbet, T. Arzailler, M Chautant, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux, P. Aubin

**Excusés** : Francis Reynaud  
Claudette Mezière remplacée par Nadège Lombard  
Fabrice Roux remplacé par Yann Delaure

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Buëch, Michel Mesclé, invite Maurice Chautant à présenter les éléments du dossier.

Maurice Chautant, Vice-Président chargé des déchets et de l'environnement, rappelle la mise en œuvre de la filière de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques en 2005.

L'organisme coordinateur, OCAD3E, a été agréé en 2006.

La convention a pour objet de déterminer les relations entre les parties et leurs engagements respectifs relativement à l'enlèvement de cette catégorie de déchets et à la compensation financière des coûts de la collecte des DEEE.

La convention est prévue pour une durée de 6 ans ; cependant la collectivité peut la résilier à tout moment sans indemnité.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de **convention relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E)** avec l'organisme OCAD3E, autorise le Président à la signer.

votants : 19 pour : 19 abstention : 0 contre : 0
---

Ainsi fait et délibéré à Châteauneuf d'Oze, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président  
Michel Mesclé

